

# Luttons ensemble contre la pauvreté des enfants : La mise en œuvre du plan d'action national relatif à la Garantie européenne pour l'enfance

## 1. Cadre général

### 1.1. La Garantie européenne pour l'enfance (Child Guarantee)

La Garantie européenne pour l'enfance est un instrument de l'Union européenne visant à « prévenir et combattre l'exclusion sociale des enfants ». Elle découle de la **Recommandation du Conseil de l'UE du 14 juin 2021** et impose aux États membres de garantir aux enfants vulnérables un accès **gratuit ou effectif** à des services essentiels :

- éducation et accueil,
- soins de santé,
- repas scolaires et nutrition,
- logement adéquat.

Elle repose sur trois piliers :

- **Services garantis** : accès aux activités scolaires, à un repas sain par jour d'école, aux consultations médicales, à un hébergement décent.
- **Plans nationaux** : chaque État élabore un plan d'action jusqu'en 2030.
- **Financement** : mobilisation du **FSE+** ie Les actions sont soutenues financièrement par le biais du Fonds social européen plus (FSE+).

Objectif global : **rompre le cycle vicieux intergénérationnel de la pauvreté.**

## 2. Le Plan d'action national Garantie européenne pour l'enfance (PAN GE) au Luxembourg

La *Garantie européenne pour l'enfance* constitue aujourd'hui l'un des cadres les plus importants pour lutter contre la pauvreté infantile et garantir l'égalité des chances. Au Luxembourg, sa mise en œuvre s'inscrit dans une stratégie cohérente visant à assurer que chaque enfant vulnérable puisse accéder aux services essentiels nécessaires à son développement.

Le Luxembourg a adopté en 2022 son Plan d'action national, qui fixe les priorités, les groupes cibles et les mesures concrètes

### 2.1. Objectif général simple mais ambitieux

Garantir que tous les enfants dans le besoin aient un accès effectif à :

- l'éducation,

- l'accueil et l'éducation non formelle,
- la santé et le bien-être,
- une alimentation adéquate,
- un logement sûr et adapté.

Il s'agit non seulement d'offrir des services, mais de **lever les obstacles** qui empêchent certains enfants d'en bénéficier.

## **2.2. Objectifs spécifiques**

- Réduire la pauvreté infantile et prévenir les situations de vulnérabilité.
- Garantir l'accès gratuit ou abordable aux services essentiels.
- Renforcer la participation des enfants dans les politiques publiques.
- Améliorer la détection précoce des besoins.
- Réduire le non-recours aux prestations sociales.
- Assurer une gouvernance interministerielle fondée sur les données.

**2.3. Groupes cibles** Cette approche devrait permettre de concentrer les efforts sur les situations où les besoins sont les plus importants.

- Enfants issus de ménages à faibles revenus.
- Enfants en situation de handicap.
- Enfants migrants, réfugiés ou nouvellement arrivés.
- Enfants placés ou en protection de remplacement.
- Enfants exposés à des vulnérabilités multiples.

## **2.4. Résultat attendu**

Créer un environnement où chaque enfant dispose :

- des mêmes opportunités,
- d'un accès garanti aux services essentiels,
- d'une protection renforcée,
- d'une participation réelle à la vie sociale et éducative.

## **3. Mesures mises en œuvre dans le cadre du PAN GE**

### **3.1. Accueil, éducation et périscolaire**

- Chèque-service accueil et programme d'éducation plurilingue.
- Gratuité des livres scolaires.
- Gratuité des repas scolaires, des aides aux devoirs et de l'enseignement musical communal.
- Subventions ciblées pour les élèves à faibles revenus.
- Accès renforcé au médiateur scolaire et à l'orientation.

### **3.2. Santé, prévention et prise en charge psychosociale**

- Nouveau service de pédiatrie sociale.
- Projet « Parlons santé » pour l'information et la prévention.
- Renforcement de la prise en charge psychologique.
- Actions de l'ONE et développement de structures spécialisées (ex. Péitrusshaus).
- Médecine scolaire structurée : dépistages réguliers, bilans de santé, interventions précoces.

### **3.3. Logement**

Le logement constitue un défi majeur : « les prix immobiliers sont parmi les plus élevés d'Europe ». Actions :

- aides sociales renforcées,
- accompagnement des familles,
- développement progressif du logement social et des aides au loyer.

**3.4. Participation des enfants** un principe essentiel pour garantir que les politiques publiques répondent réellement à leurs besoins.

- Développement d'espaces de parole et de consultations.
- Implication des jeunes via les Jugendparlamentar et les consultations scolaires.  
Objectif : instaurer une **culture de participation**.

### **3.5. Gouvernance interministerielle**

Pilotage : **MENJE**, via le Service des droits de l'enfant. Partenaires : Éducation, Santé, Famille, Logement, ONE, et autres acteurs institutionnels. Suivi : indicateurs partagés entre ministères pour orienter les politiques.

### **3.6. Réduction du non-recours**

Constat : « beaucoup de familles ne demandent pas les aides auxquelles elles ont droit ». Mesures :

- simplification des démarches,
- information multilingue,
- accompagnement social renforcé (assistants sociaux communaux).

Le Luxembourg utilise le PAN CDENF comme **cadre national de cohérence**, dans lequel le PAN GE est intégré comme **instrument opérationnel** pour la lutte contre la pauvreté.

#### **4. Le PAN CDENF – Stratégie nationale pour les droits de l’enfant (2022-2026)**

##### **4.1. Cadre et objectifs**

Le PAN CDENF *Plan d’action national pour les droits de l’enfant 2022-2026* du Luxembourg (*Zesumme fir d’Rechter vum Kand*) est la feuille de route nationale pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l’enfant de l’ONU.

- Adopté en **mai 2022**.
- Aligné sur la **Stratégie du Conseil de l’Europe (CDENF 2022-2027)** et la **CDE de l’ONU**.
- Cible : **tous les enfants**, sans distinction socio-économique.

##### **Objectifs :**

- Alignement sur les standards nationales sur les standards internationaux.
- Intégration systématique de la perspective enfant dans les politiques sectorielles.
- Gouvernance claire et suivi régulier.
- Renforcement de la participation, de la protection, du bien-être et de l’inclusion.

##### **4.2. Axes prioritaires (8 axes)**

1. Accès aux droits et information.
2. Droits dans les politiques sectorielles.
3. Données et indicateurs.
4. Domaines urgents (violence, santé mentale).
5. Participation des enfants.
6. Protection, identité, non-discrimination.
7. Enfants en situation de vulnérabilité.

## 8. Gouvernance et coordination.

### 4.3. Instruments de mise en œuvre

- 64 actions opérationnelles avec responsables et échéances.
- Rapports de suivi (intermédiaire et final).
- Versions adaptées aux enfants et adolescents.

### 4.4. Avancement (évaluation intermédiaire 2023)

Progrès :

- Développement de dispositifs de participation des enfants (conseils, consultations, outils pédagogiques).
- Renforcement de la sensibilisation aux droits de l'enfant (campagnes, supports adaptés).
- Amélioration de la coordination entre certains ministères et services.

Défis :

- Collecte de données et indicateurs harmonisés sur le bien-être des enfants.
- Santé mentale des enfants et adolescents (accès, prévention, coordination des acteurs).
- Prévention de la violence, du mobbing et des abus, notamment en milieu scolaire et numérique.
- Prise en compte systématique des enfants en situation de vulnérabilité (handicap, migration, pauvreté).

## 5. Articulation entre PAN GE et PAN CDENF

### 5.1. Complémentarité stratégique

- **PAN GE** : ciblé sur la pauvreté et l'accès aux services essentiels.
- **PAN CDENF** : global, transversal, couvrant l'ensemble des droits de l'enfant.

Ensemble, ils couvrent « l'ensemble du spectre des droits de l'enfant : du minimum vital garanti par l'UE à la pleine réalisation des droits définis par le Conseil de l'Europe ».

### 5.2. Gouvernance commune

Pilotage : MENJE – Service des droits de l'enfant.

Les mêmes acteurs alimentent les rapports du PAN GE et du PAN CDENF.

### 5.3. Cohérence nationale

Le Luxembourg utilise le PAN CDENF comme **cadre national de cohérence**, dans lequel le PAN GE est intégré comme **instrument opérationnel** pour la lutte contre la pauvreté.

## 6. Conclusion

La Child Guarantee n'est pas « un document européen rangé dans un tiroir », mais une **promesse** : aucun enfant ne doit manquer de ce qui est essentiel pour grandir. Le PAN GE et le PAN CDENF constituent ensemble une **politique intégrée**, mobilisant l'ensemble des acteurs publics pour garantir :

- l'accès aux services essentiels,
- la protection,
- la participation,
- l'égalité des chances.

La responsabilité collective est claire : **transformer les engagements en droits effectifs**. Tant qu'un seul enfant reste invisible, la mission n'est pas accomplie.